

**Préavis municipal n° 02-2019**  
**Modification des statuts ASICoPe**

---

La commission ad-hoc s'est réunie le mardi 11 décembre 2018 en présence de Mmes Nelly Waldmann, Sandrine Bommottet et M. Ali Jaber, ainsi que le vendredi 12 avril 2019 en présence de Mmes Nelly Waldmann, Sandrine Bommottet et M. Olivier Caputo. M. Albert Emery, municipal, a répondu à toutes nos interrogations lors des deux séances et nous l'en remercions.

La première séance de consultation a permis de transmettre nos remarques sur les statuts proposés. Le comité directeur en a tenu compte et, à la suite de cela, a proposé le préavis qui vous est soumis. Il a été accepté tel que présenté par les délégués de l'ASICoPe le 21 mars 2018.

Ce préavis ne peut pas être modifié par des amendements, il ne peut être qu'accepté ou refusé.

Beaucoup de modifications sont dues au passage du primaire et secondaire au seul secondaire, « des directeurs à un seul directeur ».

Le gros changement est le système qui introduit la répartition des voix selon le nombre d'habitants de chaque commune membre. Cela fait passer la commune de Penthaz de trois membres (deux délégués municipaux et un délégué communal) à deux membres possédants chacun 3 voix. Cela rééquilibre le pouvoir des communes en fonction de la part du budget investi, puisque celui-ci dépend du nombre d'habitants.

La commission vous propose donc d'adopter le préavis tel que présenté.

Au nom de la commission,

Nelly Waldmann  
N. Waldmann v. Veer

Sandrine Bommottet

S. Bommottet